

Nombre de membres
En exercice 15
Présents 13
Votants 14

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX
LE 20 MARS À 19 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 16 mars 2026

Présents : Jean-François RASCLE – Ghislaine GARNIER – Vincent GRANJON – Laila GAUTHIER – Marc JANDROS – Véronique MOUNIER – Bruno SAUVIAC – Marie-Josée GUBIEN – Richard TISSEUR – Lucie TEPPE DUPELOT – ~~Philippe BOULOUMIÉ~~ – Valérie TROUILLOUX – ~~Vincent CLAPEYRON~~ – Azzurra CITTONE ESTIENNE – Régis SANIAL.

Excusé avec pouvoir : Philippe BOULOUMIÉ à Véronique MOUNIER

Excusé : Vincent CLAPEYRON

Secrétaire de séance : Lucie TEPPE DUPELOT

2026.007 – ÉLECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : quatorze

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : zéro

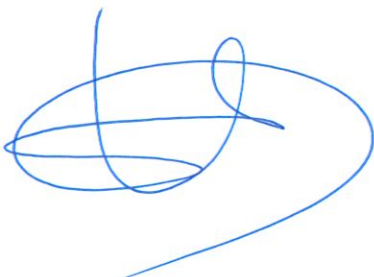
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : quatorze

Majorité absolue : huit

A obtenu :

- M. Jean-François RASCLE : 14 voix (quatorze) a été proclamé maire.

La Secrétaire de séance,
Lucie TEPPE DUPELOT,



Le Maire,
Jean-François RASCLE,

